

# Chanvre (dioïque) – Production Enregistrée et Certifiée

Le **chanvre industriel de type dioïque** inclut des variétés ayant des fleurs mâles et femelles sur des plants distincts. Le **chanvre industriel de type monoïque** (présence de fleurs mâles et femelles sur le même plant) n'est pas inclus. Il a sa propre section.

## Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédiées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au chanvre industriel de type dioïque.

### Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
<b>Enregistrée</b>	a porté au cours de l'une des trois (3) années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>une culture de chanvre industriel.</li> </ul>
<b>Certifiée</b>	a porté au cours de l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"> <li>une culture pédiée de la même variété.</li> </ul> a porté au cours de l'une des deux (2) années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>une culture non pédiée de chanvre industriel.</li> <li>une culture d'une variété différente de chanvre industriel.</li> </ul>

## Inspection des cultures

Les cultures de type dioïque doivent être inspectées après la floraison lorsque les plants mâles commencent la sénescence.

## Normes applicables aux cultures

### Isolement\*

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

<b>1. Pureté variétale – Enregistrée</b>	<b>Distance</b>
a. Culture de semences de la même variété qui répond aux normes Enregistrées pour la pureté variétale	1 mètre (3 pieds)
b. Culture de semences de la même variété qui répond aux normes Certifiées pour la pureté variétale	1 600 mètres (5 249 pieds)
c. Variétés différentes de chanvre industriel ou chanvre industriel non pédié	4 800 mètres (15 748 pieds)
<b>2. Pureté variétale – Certifiée</b>	<b>Distance</b>
a. Culture de semences de la même variété qui répond aux normes Certifiées pour la pureté variétale	1 mètre (3 pieds)
b. Ensemencée avec des semences pédiées de la même variété qui répond aux normes Certifiées pour la pureté variétale	200 mètres (656 pieds)

- c. Variétés différentes de chanvre industriel ou chanvre industriel non pédigré 800 mètres (2 624 pieds)

---

\* Il ne doit y avoir aucun plant de chanvre industriel à moins de 100 m de la culture et pas plus de 10 plants/ha au-delà de 100 m.

### **Mauvaises herbes**

1. La présence d'orobanche (*Orobanche* spp.) dans les cultures de chanvre industriel justifie le refus du statut pédigré.

### **Tolérances maximales d'impuretés**

1. **Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
  - a. Enregistrée – 10
  - b. Certifiée – 20